

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

Date de convocation : 11 mai 2026

Affiché le : 29 JUIN 2026

Présents :

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Sandrine HUMBLLOT, Sylvana INGLESE-VARRAUT, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Messieurs Benoît CHEVRIER, Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alexandre MINSBERGHE (arrivé à 20h45), Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Madame Claudine BOUVET

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 22/03/2026
- 2) Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 3) Retrait de la délibération n° 15/2026
- 4) Délégations consenties au Maire
- 5) Commission d'appel d'offres – Désignation des membres
- 6) CCAS – Fixation du nombre et élection des membres du conseil d'administration
- 7) Désignation d'un référent déontologue
- 8) SICTOM – Délégué au Comité Syndical
- 9) Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale – Désignation des délégués
- 10) SPL MBFC – Désignation d'un représentant
- 11) Délégation au Maire pour le recrutement d'agents contractuels
- 12) Délivrance d'autorisations d'urbanisme intéressées par le Maire
- 13) Droit de préférence et droit de préemption de parcelles en nature de bois au profit de la commune
- 14) Déclassement de voirie – Enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale
- 15) Cession d'une porte de garage
- 16) Règlement intérieur de la pêche à l'étang et fixation des droits de pêche 2026
- 17) SIDECE – Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal
- 18) Informations et questions diverses

○ Approbation du procès-verbal du 22 mars 2026

Approuvé à l'unanimité.

○ Délibération au dossier n° 17/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Exposé : Après avoir transmis, en amont, à chaque conseiller, le règlement intérieur du Conseil Municipal, M. le Maire demande s'il y a des remarques.

M. Hubert DUFFNER demande si les convocations seront envoyées qu'en dématérialisation.

M. le Maire répond qu'il n'y aura aucun changement, les convocations seront envoyées comme habituellement par papier.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal.

○ Délibération au dossier n° 18/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Retrait de la délibération n°15/2026

Exposé : Suites aux remarques émises par le contrôle de légalité, il convient de retirer la délibération prise par le Conseil Municipal pour les délégations consenties au Maire.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le retrait de cette délibération.

○ Délibération au dossier n° 19/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Délégations consenties au Maire

Exposé : M. le Maire donne lecture de la nouvelle délibération proposée avec les remarques prise en compte.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération.

○ Délibération au dossier n° 20/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Commission d'appel d'offres – Désignation des membres

Exposé : Il convient de désigner les membres titulaires et suppléants pour la durée du mandat.
Sont proposés :

Membres titulaires	Membres suppléants
BOUVET Claudine	DUFFNER Hubert
CHEVRIER Benoît	MOUILLOT Alain
GANDELIN Mario	BADIN Anne-Marie

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'offres.

○ Délibération au dossier n° 21/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des membres

Exposé : M. le Maire rappelle que la Commission Communale des Impôts Directs est constituée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour la durée du mandat
Sont proposés :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
CHEVRIER Benoît	JOUVANCEAU François
GANDELIN Mario	GIRARD Sylvie
DUFFNER Hubert	HUMBLLOT Sandrine
MOUILLOT Alain	GAILLARD Robert
INGLESE-VARRAUT Sylvana	JACQUARD Michel
BOUVET Claudine	PETIT Olivier

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

○ Délibération au dossier n° 22/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : CCAS – Fixation du nombre et élection des membres du conseil d'administration

Exposé : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) doit être composé de 16 membres au plus et ne doit pas être inférieur à 8 membres. Il doit être constitué d'un nombre pair, la moitié des membres sont élus par le Conseil Municipal et l'autre moitié désigné par M. le Maire.

Le Conseil Municipal propose de retenir 12 membres. Les 6 élus proposés sont :



BADIN Anne-Marie	HUMBLLOT Sandrine
BOUVET Claudine	MOUILLOT Alain
CHEVRIER Benoît	TISSERAND Sylvie

M. le Maire désigne 6 autres personnes : Mme GAILLARD Michelle, Mme GRAND Camille, Mme LANNEAU Brigitte, Mme GAY Agnès, Mme FAUTRELLE Martine, Mme BARBE Monique.

Décision : Le Conseil Municipal valide les candidatures des 6 membres élus.

○ Délibération au dossier n° 23/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Désignation d'un référent déontologue

Exposé : M. le Maire rappelle que conformément à l'article L1111-14 du CGCT, « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13 » du CGCT. M. CIAUDO Alexandre est volontaire et compétent pour être désigné référent déontologue des élus.

Décision : Le Conseil Municipal valide la candidature de M. CIAUDO Alexandre comme référent déontologue des élus de la commune pour la durée du mandat.

○ Délibération au dossier n° 24/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : SICTOM – Délégués au Comité Syndical

Exposé : La loi NOTRe donne la compétence obligatoire « Gestion des déchets » aux communautés de communes. Il appartient aux communes membres de l'EPCI de proposer pour Courlaoux 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical du SICTOM.

Sont proposés :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MOUILLOT Alain	JOUVANCEAU François
DUFFNER Hubert	GANDELIN Mario

Décision : Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

○ Délibération au dossier n° 25/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale – Désignation des délégués

Exposé : La commune de Courlaoux étant adhérente au SICOPAL, elle dispose d'un siège de délégué titulaire et d'un siège de délégué suppléant au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale.

A cet effet : Mme TISSERAND Sylvie est proposée comme déléguée titulaire et M. GANDELIN Mario comme délégué suppléant.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les candidatures des deux délégués pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale.

○ Délibération au dossier n° 26/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : SPL MBFC – Désignation d'un représentant

Exposé : En qualité d'actionnaire de la SPL MBFC, le Conseil Municipal doit désigner un représentant chargé de représenter la commune de Courlaoux au sein des instances de gouvernance de la société. La candidature de M. LANNEAU Jean-Yves est proposée.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la candidature de M. LANNEAU Jean-Yves, comme représentant de la commune au sein des instances de gouvernance de la SPL MBFC.

○ Délibération au dossier n° 27/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Délégation au Maire pour le recrutement d'agents contractuels

Exposé : Il convient de donner délégation au Maire pour procéder au recrutement d'agents contractuels lors d'un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité afin d'assurer le bon fonctionnement des services mais aussi en cas de besoin pour un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu.

Décision : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels pendant la durée de son mandat.

○ Délibération au dossier n° 28/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Délivrance d'autorisations d'urbanisme intéressées par la Maire

Exposé : Le Conseil Municipal doit désigner l'un de ses membres pour exercer la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme pour tous projets intéressés par M. Jean-Yves LANNEAU, à titre personnel ou de représentant de la Commune, durant la durée de son mandat.

Décision : Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Benoît CHEVRIER, Adjoint au Maire, pour exercer la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme pour tous projets intéressés par M. Jean-Yves LANNEAU, à titre personnel, ou de représentant de la Commune, durant la durée de son mandat.

○ Délibération au dossier n° 29/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Droit de préférence et droit de préemption de parcelles en nature de bois au profit de la commune

Exposé : M. le Maire expose à l'assemblée l'instauration d'un droit de préférence et un droit de préemption au profit de la commune en cas de cessions de parcelles boisées sur son territoire inférieures à 4 hectares.

Décision : Le Conseil Municipal instaure à l'unanimité le droit de préférence et le droit de préemption sur les parcelles boisées inférieures à 4 hectares au profit de la commune, pour la durée du mandat.

○ Délibération au dossier n° 30/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Déclassement de voirie – Enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale

Exposé : Le bien communal sis rue des Écoles était une portion de la place de l'école à usage de desserte des immeubles riverains. Ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où l'emprise de la desserte des immeubles riverains était surdimensionnée par rapport aux besoins, par conséquent, il convient de déclasser ce bien en le soumettant à une enquête publique.

Décision : Le Conseil Municipal décide de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien, sis rue des Ecoles du domaine public communal.

○ Délibération au dossier n° 31/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Cession d'une porte de garage

Exposé : La porte du garage de la maison, sis 519 rue du Monument aux Morts a été remplacée. Celle-ci a été mise en vente et un acheteur en a proposé la somme de 80.00 €.

Décision : Le Conseil Municipal valide l'encaissement de cette somme.

○ Délibération au dossier n° 32/2026 : Rapporteur M. Mario GANDELIN

Objet : Règlement intérieur de la pêche à l'étang et fixation des droits de pêche 2026

Exposé : Suite à l'avis favorable du Comité Consultatif « Aménagement et Gestion de l'étang », il est proposé de revoir le montant du droit de pêche et de mettre à jour le règlement intérieur.



Décision : Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du règlement intérieur pour l'accès et le droit de pêche à l'étang communal « En Bedey » et fixe le droit de pêche à 25 € pour la saison 2026 et à 5 € pour la journée. Les jours de pêche autorisés sont les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

M. GANDELIN précise que le concours de pêche aura lieu le dimanche 14 juin 2026 pour les enfants de moins de 14 ans.

○ Délibération au dossier n° 33/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : SIDEC – Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal

Exposé :

M. Le Maire a donné lecture d'une motion réaffirmant l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal.

En effet, le Premier Ministre ayant fait part en 2025 et à deux reprises de l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies a adopté une motion fin 2025 réaffirmant l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal (communes et groupements) et a alerté le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

Le SIDEC du Jura a également adopté en janvier 2026 la même motion. En effet, le transfert de compétence des communes au syndicat a donné toutes les preuves de son efficacité dans la maîtrise d'ouvrage et le financement des investissements sur les réseaux publics d'électricité et de gaz.

Décision : La commune souhaite marquer son soutien en adoptant cette motion à l'unanimité. Elle sera transmise au Premier Ministre

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
MOUILLOT Alain	MOUILLOT Jacques	Au Village
GANDRE Françoise	JANNIAUX Alain	Au Village
JANNIAUX Alain	GANDRE Françoise	Au Village
APRR	DACHEVILLE Florent	174 rue des Acacias
LACROIX Julien	MATHIEU Mireille	164 chemin du Château d'Eau
Ets CHAYS Frères	SCI AGRI BATI	35 rue de Vaudrey
JOIGNER Arnaud	HAMALA Sylvie	92 rue des Anémones
BOULET Lucie	GRENIER Stéphanie	352 rue du Monument aux Morts

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Travaux
PC	MONTS ET TERROIRS	Clarificateur
PC	COMPARET Aurélien	Entrepôt professionnel
DP	PERNIN Hugo	Remplacement des huisseries
DP	CHABOD Alexandra	16 panneaux photovoltaïques



Dossier	Nom	Travaux
DP	ROMAND Bernard	Remplacement des huisseries
DP	GIORDANO Catherine	Abri de jardin
DP	Transports BUGUET	2 blocs batterie stockage électricité
DP	GAY Aurélie	Abri de jardin
DP	THIBERT Daniel	Palissade en clôture
DP	PERET Henri	Clôture
DP	JOIGNER Arnaud	Transformation porte garage en baie vitrée
DP	MACERA Nathalie	Aménagement combles et 2 fenêtres de toit
DP	GERARDIN Marie	Isolation par l'extérieur avec volets roulants
DP	BEFFY Emmanuel	Lotissement
DP	BUGUET Nathan	Réfection de toiture
DP	PERNIN Hugo	Installation clim extérieure
DP	NICAISE Eyvann	Changement des huisseries
DP	APRIUM ENERGIE	10 panneaux photovoltaïques
DP	ROSAIN Laurence	Piscine
DP	PERNIN Hugo	Aménagement de combles

○ Informations et questions diverses

Le Maire a abordé plusieurs questions d'actualité parmi lesquelles :

- **Aire de jeux pour enfants** : le Maire a fait part de la décision du Comité d'animation de financer de nouveaux jeux sur l'aire située près de la mairie, en complément de ceux existant.

Il a présenté un premier devis en attendant un second qui doit arriver prochainement.

La réalisation de ce projet nécessitera l'extension de l'aire actuelle avec, notamment, des travaux de terrassement.

Les élus remercient le Comité d'animation.

- **Cheminement piéton rue du Carouge** : les bornes plastiques actuelles sont à remplacer. De plus, elles ne sécurisent pas ce secteur. Un autre dispositif s'avère nécessaire.

Pour préciser le choix technique, un rendez-vous a eu lieu avec les techniciens du Département. Ceux-ci préconisent des bourrelets, comme il en existe à Messia-sur-Sorne.

Une autre solution est envisageable avec des potelets à mémoire de forme. Des devis seront demandés afin d'affiner le choix des élus.

- **Le plan d'épandage des boues** sur les parcelles cultivables le long du terrain d'aviation est attendu. Il sera diffusé aux élus dès réception.

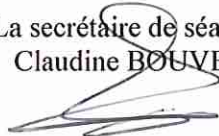
- **Un référent ambroisie** a été nommé : il s'agit de Joël Varraut

- **Le collecteur d'eaux usées** en provenance du Val de Sorne vers la STEP de Courlaoux sera chemisé en fin d'année ou en début d'année prochaine. Le chantier sera réalisé par les services de la Régie d'assainissement d'ECLA. Ces travaux sont nécessaires pour l'étanchéité des conduits qui laissent entrer des eaux claires et fuiter des eaux usées.

- **Le saumoduc Quétigny-Le Miroir** qui traverse la commune au niveau de la ferme Girard fera l'objet de travaux de renforcement dans l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance,
Claudine BOUVET



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

